

Service référent : Sceaux info mairie

Hôtel de Ville, 122 rue Houdan, 92331 Sceaux cedex

Tél. : 01 41 13 33 00 - Fax : 01 41 13 33 99

www.sceaux.fr / rubrique Ma mairie en ligne / Formulaire utiles / Etat civil

Passeport biométrique demande pour un adulte validité 10 ans

- Renouvellement
- Changement d'état civil
- Changement d'adresse

Présence obligatoire du demandeur au dépôt et au retrait
Prise de rendez-vous obligatoire

Pièces à fournir

- **Ancien passeport**, si l'ancien passeport est non sécurisé et périmé depuis plus de deux ans **fournir une carte nationale d'identité sécurisée OU un extrait d'acte de naissance avec filiation OU une copie intégrale d'acte de naissance** (à demander à la mairie de naissance) **OU en dernier ressort une copie intégrale d'acte de mariage** (à demander à la mairie du lieu du mariage).
(Pour les ressortissants français nés à l'étranger : l'extrait d'acte de naissance avec filiation ou la copie intégrale de l'acte de naissance sont à se procurer auprès des services centraux de l'état civil du ministère des Affaires étrangères de Nantes et doit dater de moins de 6 mois. Demande à faire directement sur le site du ministère à www.diplomatie.gouv.fr, ou par formulaire à retirer en mairie ou directement par courrier à : Ministère des Affaires étrangères, service central d'état civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes Cedex 09, en précisant, les nom et prénom du titulaire de l'acte, la date et le lieu de l'événement.)
(ATTENTION : pour un ancien passeport avec inscriptions d'enfants, s'adresser au service Population et citoyenneté).
- **2 photos d'identité** récentes et identiques, en couleur, non découpées et non scannées, sur fond clair, de face, tête nue et droite, sans sourire, sans lunettes, cheveux détachés, oreilles dégagées, avec 5mm de marge au dessus de la racine des cheveux.
- **1 justificatif de domicile récent** (facture d'électricité, de téléphone ou d'eau) de moins de 3 mois (original + copie)
- **OU** si vous êtes hébergé chez quelqu'un (ex : enfant majeur vivant chez ses parents), fournir une attestation d'hébergement, copie de la pièce d'identité de l'hébergeant à l'adresse de Sceaux, un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (original + copie).
ET un RIB avec adresse ou autre courrier à l'adresse de Sceaux au nom du demandeur.
- **Pour les femmes mariées ou veuves** : fournir le livret de famille tenu à jour (original + copie).
- **Pour les femmes divorcées souhaitant porter le nom d'usage** : fournir le jugement de divorce intégral (original + copie) **OU** une autorisation de l'ex-mari à porter le nom d'usage et une copie de son titre d'identité.
- **Timbres fiscaux de 86 euros** (chez le buraliste ou au trésor public). Pas de timbre si le passeport est refait suite à un changement de nom ou à un changement d'adresse ou pour cause d'inscription d'enfant **mais le passeport n'est pas prolongé.**

La mairie agit sous l'autorité de la sous-préfecture, qui peut demander des pièces complémentaires afin d'effectuer les vérifications qu'elle jugerait nécessaires.